

Tours, le 06 Décembre 2023

FS CSAL du 05 DÉCEMBRE 2023

Étaient présents pour la Direction, M POURQUIER, M RAIMBAULT, M DURAIN, M MERVILLE, MME MAUREL, MME LEMOINE A (assistante de prévention), MME MERLE (médecin du Travail), MME CHUIMER (assistante de service social), MME AGATI (animatrice de la politique ministérielle de la prévention).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des **procès-verbaux** de la FS CSAL des 4 mai et 20 juin 2023 (pour avis) ;
2. Examen du projet de **règlement intérieur** du comité social d'administration local (CSAL) de la DDFIP 37 en vue du recueil des propositions par la Formation Spécialisée ;
3. Point sur le **Budget 2023** de la formation spécialisée (pour avis) ;
4. Point d'information sur les **travaux immobiliers** (pour information) ;
5. Bilan des **économies d'énergie** (pour information) ;
6. Questions diverses.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a donné lecture de sa déclaration liminaire, annexée ci-après.

1/ Approbation des procès-verbaux de la FS CSAL des 4 mai et 20 juin 2023 :

Les 2 procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

2/ Examen du projet de règlement intérieur (RI) du comité social d'administration local (CSAL) de la DDFIP 37 :

Rappel : un projet de RI est présenté à la Formation Spécialisée pour qu'elle débattre des modifications à apporter. L'administration acceptera ou pas ces propositions.

Au CSAL suivant, le RI amendé des modifications retenues par la Centrale, sera proposé pour avis aux représentants du personnel. Ainsi, la version définitive du Règlement Intérieur sera arrêtée, et proposée pour avis aux représentants du personnel.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a proposé plusieurs amendements qui nous semblent pertinents pour permettre un espace de dialogue social nous assurant de porter votre voix dans les meilleures conditions.

3/ Point sur le Budget 2023 de la formation spécialisée :

Concernant le budget « fonctionnement », la FS a validé la mise à jour des plans d'évacuation pour le site de Loches et le neuvième étage de Tours Vaillant.

Demande de certains collègues concernant des « tours-de-cou » pour accrocher les badges et nouvelles cartes d'ouverture de portes, sur certains sites.

La FS étudie la possibilité de doter les agents de l'accueil du site Vaillant, particulièrement confrontés aux courants d'air lors de l'accomplissement de leur mission, de vestes polaires.

Certains collègues souffrant de la maladie de Raynaud (trouble temporaire de la circulation du sang, notamment dans les doigts), avaient pour habitude de soulager leurs symptômes en

passant leurs mains sous l'eau chaude, ce qui n'est plus possible désormais. Madame MERLE indique qu'elle pourra proposer des aménagements de postes aux collègues concernés qui la contacteront.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES relance l'assistante de prévention, sur la demande de souris verticales qui lui a été adressée en août dernier. Madame LEMOINE nous répond qu'elle va s'en occuper sans tarder... (pour rappel, lors de la FS du mois d'octobre, elle nous avait indiqué avoir un stock d'environ 100 souris verticales, et s'interrogeait quant à la problématique de stockage que cela lui posait !!!)

Concernant le budget « formation », nous demandons à nouveau, à MME AGATI (animatrice de la politique ministérielle de la prévention), où en est la recherche de formation spécifique « conduite deux roues ». Des propositions seront faites à la FS, en début 2024.

4/ Point d'information sur les travaux immobiliers :

Monsieur MERVILLE nous présente un point d'étape concernant les travaux en cours :

– Renforcement des alarmes et télésurveillance : Les travaux sont terminés sur les sites de Joué-lès-Tours, Amboise, Chinon. Ils sont en cours sur le site de Loches et prévus en 2024, pour Béranger. Pour Vaillant, une programmation est à l'étude pour 2024.

Pour information : un nouveau service, la DSR (Délégation Sécurité Routière), dépendant du ministère de l'Intérieur devrait intégrer la moitié du troisième étage de Tours Vaillant, courant 2025.

– La TOIP : Amboise sera probablement équipé au 1^{er} trimestre 2024. Sur Tours-Vaillant, les travaux préalables sont en cours, ce qui permet d'envisager une installation pour 2024. Concernant Béranger, nous sommes en attente de la validation par le bureau SI2A (À voir pour fin 2024 ou 2025 ?).

– Une mise en conformité électrique a été effectuée sur l'ensemble des sites de la DDFIP 37.

– Sur le site d'Amboise : le changement de la porte « coté agents » sera réalisé en décembre et l'interphone « coté entrée usagers » sera posé en janvier prochain.

– Sur le site de Chinon : une maîtrise d'œuvre est en cours d'analyse pour refaire les auvents. Une ancienne loge de gardiennage doit être prochainement transformée en espace de convivialité. Des travaux de clôture sont également prévus.

– Joué-lès-Tours : 2 bornes de vélo seront installées à proximité de l'escalier de secours.

– Loches : il est prévu d'installer les 3 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), près du bureau de la cheffe de poste du Service de Gestion Comptable (SGC).

– Béranger : des travaux de sécurisation sur l'allée du parking, avec la signalétique « roulez au pas » ont été réalisés.

Concernant l'hôtel particulier, la chaudière sera installée et mise en chauffe courant décembre (retard suite à la mise en redressement judiciaire de l'entreprise initialement choisie pour effectuer ces travaux). La réception des travaux est prévue pour fin janvier.

– Sur le site de Tours Vaillant : le remplacement de l'armoire électrique a été effectué, en préalable au remplacement des 4 chaudières du 10^e étage (prévu à l'été 2024, hors période de chauffe).

– Programmation des travaux des ouvrants des patios de Tours Vaillant : les appels d'offre ayant été publiés, les devis sont en cours de réception, suite à la visite des entreprises sur le site, courant novembre.

5/ Bilan des économies d'énergie :

La Direction est satisfaite des résultats de son plan de sobriété énergétique, mis en place à l'automne 2022 (température des locaux fixée à 19 °C quand les agents sont présents et suppression de l'eau chaude sur quasiment tous les sites).

Ce n'est pas le cas des agents qui en subissent les inconvénients au quotidien...

L'absence d'eau chaude notamment entraîne un problème d'hygiène dans les bureaux, à savoir l'encrassement des sols qui ne peuvent être lavés correctement.

La société de ménage, après contact avec la Direction, a fait l'acquisition d'une machine qui devrait nettoyer les sols, plus efficacement.

Ce type de machine a déjà été utilisé par le passé, mais uniquement dans les passages communs comme cela était prévu dans les contrats. Nous attirons l'attention de la Direction, sur la nécessité d'inclure les espaces de bureaux pour la prestation du nettoyage mécanique des sols.

Ces questions d'hygiène nous permettent à nouveau d'aborder le sujet des poubelles spécifiques dans les toilettes dames et « PMR » ; elles ne sont vidées qu'une seule fois par mois, par un prestataire sous traitant de l'entreprise de ménage ONET.

La Direction après vérification, nous précise que le contrat prévoit un passage tous les 15 jours. Cette périodicité ne nous paraît toujours pas satisfaisante, au regard du problème d'hygiène que cela entraîne. Le Docteur Merle abonde dans ce sens.

6/ Questions diverses :

– Déménagement de la trésorerie amendes : la Direction n'a pas encore tranché.

– Retour sur le sujet récurrent du ménage :

Les plannings de ménage sont affichés sur Vaillant ; pour les autres sites, l'affichage est programmé prochainement.

Suite aux deux groupes de travail, la distribution des nouvelles poubelles de tri sera effectuée début 2024. L'utilisation de ces poubelles sera présentée soit par un courriel à tous les agents soit par une publication sur Ulysse 37.

– L'ordre du jour ne l'ayant pas prévu, nous demandons un point d'information au médecin du travail, sur la situation sanitaire actuelle. Le Docteur Merle évoque les pathologies hivernales (Covid et infections respiratoires) : soit elles sont suffisamment importantes pour générer un arrêt de travail, soit on privilégiera le télétravail pour en limiter la propagation si les symptômes sont légers et que l'infection ne donne pas lieu à un arrêt de travail.

– MME AGATI nous informe que la formation « gestion des publics difficiles » prévue sur deux jours, mi-décembre, n'a recueilli que la moitié des effectifs attendus alors que par ailleurs, on constate une augmentation des incivilités et des fiches de signalement. On indique que pour 2024, il serait peut-être opportun de cibler une formation sur 1 seule journée, qui serait moins pénalisante pour les services. Par ailleurs, ces formations devraient être proposées à tous les agents et pas uniquement à ceux qui occupent des postes d'accueil du public. L'accueil téléphonique est aussi concerné (certains chefs de service ayant refusé cette formation aux agents qui ne reçoivent que par téléphone).

– Discussion suite aux exercices incendie : problèmes de comptage, de serre-files, présence possible d'intervenants extérieurs régulièrement présents sur nos sites (ouvriers, personnel de nettoyage ...). Ces problèmes ont été abordés régulièrement au cours de ces dernières années, notamment en raison du développement du télétravail.

Cela démontre que ce sujet n'est toujours pas maîtrisé !

Vos représentantes désignées pour la FS CSAL :

Géraldine CONEJERO & Françoise CLAURE (titulaires)

Marie AUDEBERT & Laurence PEZIERE (suppléantes)

Déclaration liminaire FS du CSAL du 05 décembre 2023

Monsieur le président,

Nous ferons court.

L'actualité est chargée, et l'atmosphère de ces derniers jours n'est pas propice à un dialogue social serein.

Néanmoins, **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** continuera à exprimer les besoins et les demandes des personnels que nous représentons.

L'ordre du jour de cette instance comporte un point d'étude particulièrement important, que nous attendions depuis... depuis... depuis...

En effet, le RI (Règlement Intérieur) nouveau est finalement arrivé !!!

Il est tout de même regrettable que notre administration ne sorte la circulaire de fonctionnement des nouvelles instances que sont les CSA & la FS du CSA, que 12 mois après leur mise en place.

Ce règlement intérieur est un texte important, car il organise le fonctionnement de nos instances et sera symptomatique du type de dialogue social qui prévaudra dans notre département.

Rappelons que dans le cadre d'un dialogue social positif, qui ne doit pas être un monologue, les représentants du personnel que nous sommes, ont besoin de moyens pour faire valoir les droits des agents.

Nous attendons votre présentation de ce précieux document avant d'y apporter nos observations, et de proposer des amendements qui, selon nous, permettront des échanges nourris et créatifs.

Nos propositions visent à le permettre.

C'est donc dans un esprit constructif, que nous abordons cette réunion, aujourd'hui, en souhaitant que vous nous rejoigniez sur cette ligne.